

Rénovation de la place de la Liberté et de la rue de Deûme

Compte-rendu du point d'étape du 20 février 2017
Salle des Fêtes, Annonay

En présence de Olivier Dussopt, Député-Maire d'Annonay, Antoinette Scherer, première adjointe chargée de l'urbanisme et de l'aménagement urbain, Danielle Magand, adjointe au logement, à la rénovation urbaine et à la Politique de la ville.

Une quarantaine de participants à cet échange.



Accueil et introduction

Monsieur le Maire remercie les participants et s'excuse de devoir partir avant la fin de la réunion car il a un autre engagement en Mairie.

Il rappelle que la reconquête du Cœur de Ville Historique passe par la rénovation de la place de la Liberté et de la rue de Deûme et que cette réflexion a été engagée en juin 2016 avec un objectif de démarrage des travaux en octobre 2017.

Il explique que le projet a pris un peu de retard sur une des phases de sa conception mais que cela

ne compromet pas le démarrage du chantier comme prévu à l'automne 2017.

Le souci des élus dans ce processus est de tenir compte de ce qui a été dit dans la concertation, tout en garantissant le respect des objectifs énoncés par la Ville au départ (maintien du marché et du stationnement sur la place) et de l'enveloppe budgétaire prédéfinie.

Monsieur le Maire explique que, depuis la dernière réunion de novembre 2016, des modifications ont dû être apportées aux principes d'aménagement présentés. En effet, par exemple, la partie nord de l'escalier qui va être reprise pouvait paraître un peu disproportionnée dans l'esquisse et les travaux que cela nécessitait techniquement auraient généré un dépassement du budget. Il rappelle que l'objectif est bien de trouver une adéquation entre la concertation et ce que la Ville est en capacité de réaliser.

Enfin, il précise qu'un temps d'échange est prévu à la suite de la présentation de l'état actuel des réflexions par Anne Le Guillou, qui anime la concertation au côté de la Ville depuis le début de la démarche.

Rappel des grandes étapes de l'élaboration du projet

Anne Le Guillou rappelle qu'à la suite du diagnostic partagé de l'été, trois orientations d'aménagement avaient été présentées le 5 octobre 2016. Suite aux remarques portées sur chacune des solutions, l'orientation 1 a été écartée et une proposition intermédiaire entre l'orientation 2 et 3 a été approfondie par l'Agence Toposcope avec la partie nord de l'escalier retravaillée, une place plus grande pour les terrasses, un parvis piéton devant la Maison des Services Publics, etc.... Cette nouvelle proposition a fait l'objet d'une esquisse présentée et débattue lors de l'atelier du 15 novembre 2016 et testée auprès de lycéens.

La rue de Deûme présentait aussi deux options d'aménagement : soit un aménagement léger avec essentiellement l'installation de bancs assis-debouts, soit un aménagement complet du sol et des seuils des commerces. La solution retenue est également intermédiaire avec une reprise du revêtement, une amélioration de certains seuils et l'installation des assis-debouts.

Présentation de la progression du projet depuis la dernière réunion du 15 novembre 2016

En décembre 2016, une version beaucoup plus détaillée de cette esquisse a été proposée aux élus mais elle présentait de nombreux inconvénients notamment financiers. Ainsi en janvier et février 2017, l'Agence Toposcope a travaillé étroitement avec la Ville pour trouver une solution satisfaisante qui prenne en compte les enseignements de la concertation de novembre et rentre dans l'enveloppe budgétaire déterminée. La restructuration de la partie nord de l'escalier a notamment été retravaillée, ainsi que l'organisation du stationnement sur la place. Certaines propositions ou ressentis de la concertation ont été mieux pris en compte, tandis que d'autres ont dû être écartés pour des raisons techniques et/ou financières.

Rappel du calendrier du projet et de la concertation

De nombreux aspects devront encore être affinés et précisés d'ici le mois d'avril 2017 pour s'acheminer vers un projet final en mai et pour que les consultations des entreprises puissent être réalisées durant l'été. L'objectif étant que les travaux démarrent en octobre 2017 avec une livraison du projet au printemps 2018. Du point de vue de la concertation, l'atelier de phasage des travaux sera mené avec les professionnels (commerçants, forains) en avril pour une présentation finale du projet en mai 2017.

Echanges avec les participants (regroupés par thématiques) :

Anne Le Guillou invite Antoinette Scherer et Danielle Magand à la rejoindre, ainsi qu'Elodie Latella

(responsable du service Espaces Publics) et Emeline Rapaud (cheffe de projet rénovation urbaine Coeur de Ville Historique) pour alimenter les échanges avec les participants.

– **Le phasage des travaux**

Certains commerçants de la rue de Deûme soulignent l'intérêt qui s'attacherait à démarrer les travaux en janvier 2018 afin de préserver le mois de novembre déjà habituellement très calme et le mois de décembre au contraire très actif.

A. Scherer explique que ce planning a été choisi pour que les travaux se déroulent plutôt en hiver tout en préservant une trêve pour les fêtes. De plus d'autres travaux en centre ville sont dépendants de ce calendrier. Elle rappelle que le phasage des travaux sera élaboré en concertation avec les commerçants et les forains lorsque le projet sera plus avancé, en avril vraisemblablement. Le phasage implique d'ailleurs que les travaux ne démarreront pas en même temps sur tout le périmètre (de la place et de la rue de Deûme).

– **La rue de Deûme**

Concernant le revêtement, certains participants estiment qu'il est dommage de recouvrir les pavés de la rue de Deûme, car ils sèchent rapidement après la pluie et le sol n'est donc pas glissant. A. Scherer explique que le revêtement actuel de la rue de Deûme est très disparate et que l'objectif est d'avoir un parcours piéton homogène entre la rue de Deûme et la place de la Liberté, dans la continuité de la rénovation de l'avenue de l'Europe. Il est prévu un béton sablé qui donne une bonne adhérence.

Une personne estime que les jours de gel, l'avenue de l'Europe récemment rénovée est très glissante.

Emeline Rapaud explique que sur l'avenue de l'Europe, il y a eu des retours positifs des habitants qui ont senti que cette homogénéité avait permis d'embellir le cadre de vie et de se sentir plus dans une ambiance de centre ville. Par ailleurs, elle précise qu'il est prévu un traitement des finitions de la rue de Deûme avec un niveau de sablage plus important pour avoir une meilleure adhérence.

Une personne se demande s'il est possible de voir ailleurs un exemple du revêtement qui va être réalisé rue de Deûme.

Elodie Latella explique que des revêtements de ce type sont visibles place Poterne ou sur l'avenue de l'Europe mais que ce ne sera pas la même technique donc pas le même rendu final. Elle indique que les remarques de ce soir seront prises en compte.

Une participante précise que ce sont les balayuses de la ville qui détériorent les revêtements comme les pavés de la rue de Deûme.

Un participant se questionne également sur l'éclairage de la rue qui est insuffisant à certains endroits. E. Latella précise que l'éclairage qui sera installé sera des LED ce qui permet un éclairage plus uniforme de l'espace.

– **Les places de livraison**

Une commerçante se demande s'il existe des places de livraison pour les commerces car seules les places de livraison pour les pharmacies ont été évoquées. Pour le moment, les véhicules de livraison viennent le matin et se garent juste avant la barrière de la rue de Deûme. Ça fonctionne plutôt bien.

Antoinette Scherer explique que les livraisons seront toujours possibles comme actuellement mais la ville ne souhaite pas matérialiser des emplacements au sol car ce n'est pas esthétique et que ces places risqueraient d'être occupées de manière abusive.

– **La circulation des piétons**

Une participante se demande si un cheminement est prévu pour les personnes à mobilité réduite, au niveau des escaliers.

A Le Guillou répond que la mise en conformité avec les normes PMR n'est pas possible sur la place car, compte tenu de la forte pente, il faudrait faire serpenter une rampe sur toute la surface de la place quasiment. Par contre l'aménagement d'un petit plan incliné pour les chariots et les poussettes est à l'étude le long de l'escalier central. Il est précisé que la rue Franki Kramer sera aménagée en zone de rencontre, c'est à dire que les piétons seront prioritaires sur la chaussée et que la vitesse des véhicules sera limitée à 20 km/h. Une participante indique que pour l'instant les limitations de vitesse ne sont pas respectées dans cette rue.

Il est également noté par un participant le danger existant en bas des escaliers à l'intersection avec la rue Henri Guironnet d'autant plus qu'il y a parfois une terrasse informelle qui s'installe au niveau du restaurant à l'angle. A Scherer explique qu'une étude est en cours en parallèle sur la circulation mais que la situation est complexe car il y a de nombreux garages de particuliers dans cette rue en impasse.

Plusieurs questions sont posées concernant la sécurisation des cheminements piétons dans les escaliers. Il est répondu que des garde-corps seront installés ainsi que des mains-courantes centrales sur les séquences les plus larges de l'escalier. Par ailleurs, même si cela n'est pas encore très précis à ce stade du projet, un cheminement sera réservé aux piétons pour éviter qu'ils traversent les terrasses.

– **Le stationnement**

Une professionnelle de santé se demande ce qui pourrait être fait pour que les personnes qui consultent les professionnels de santé du centre ville aient des facilités de stationnement car elles ont souvent des amendes. Elle précise que c'est une des raisons pour lesquelles les professionnels de santé vont de plus en plus s'installer ailleurs que dans le centre ville.

Antoinette Scherer précise qu'un abonnement annuel de stationnement à Annonay existe et coûte 150 €. De plus, une navette de centre ville a été mise en place avec l'agglomération depuis la gare routière jusqu'à l'hôpital en passant par la place de l'avenue de l'Europe et la rue Boissy d'Anglas or elle est très peu utilisée. Le projet de requalification devrait aussi augmenter le nombre de places bleues avec un stationnement limité dans le temps sur la place de la Liberté.

Par ailleurs elle évoque l'initiative qu'avait prise la Ville pour soutenir les professionnels de santé dans une démarche collective mais que cette proposition est restée sans suite.

– **La concertation**

Une participante constate que beaucoup de propositions de la concertation ont été écartées car trop chères ou trop techniques. Elle se demande cependant si d'autres réunions permettront aux habitants d'avoir le plaisir de prendre part au projet jusqu'au bout.

Emeline Rapaud précise que la réunion de ce jour devait être un atelier de travail plutôt qu'un point d'étape mais l'avancée du projet a changé un peu les choses. Elle indique qu'il y a encore l'atelier de phasage des travaux avec les commerçants et que cette réunion pourrait se tenir en deux temps ou qu'une autre date pourrait être proposée.

– **Les services**

Suite à une question, il est précisé que les toilettes de la place de la Liberté vont être fermées et des WC automatiques seront installés juste en face, sur l'îlot Fernand Duchier avec l'installation d'un point d'apport volontaire des ordures ménagères et du tri sélectif semi-enterré. Le local technique de la Ville sera maintenu sur la place.

La fontaine ne sera pas remise sur la Place mais sans doute déplacée dans un autre espace de la ville. La borne fontaine par contre sera peut-être maintenue.

L'installation d'un distributeur de billets n'est pas envisageable car les banques en suppriment de plus en plus.

La faisabilité d'une passerelle entre la place et le parking de la Valette par la rue Henri Guironnet, ou plutôt par le parking au dessus du magasin Spar, a été examinée mais cela ne semble pas pertinent car cela détournerait le cheminement piéton du linéaire commercial.

La nécessité d'améliorer la propreté des espaces publics est également soulignée, en particulier les grilles d'eau pluviales, ainsi que le passage de Soubise qui fait partie du parcours touristique guidé alors qu'il présente un état de dégradation du bâti avancé.

Conclusion

Antoinette Scherer remercie les participants de leur présence et donne rendez-vous aux commerçants en avril pour le phasage des travaux et peu de temps après à l'ensemble des participants pour la présentation finale du projet. Si c'est possible un atelier de concertation intermédiaire sera organisé et chacun en sera informé.